
Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du mercredi 19 octobre 2016

Rapporteur : Johan MARTENS

DA 140 – 16.09 RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL – ÉTAPE 2 DU PROCESSUS

En introduction, M. ROCHAT, Conseiller administratif, rappelle la première DA présentée à la Commission concernant l'étape 1 du processus. Cette étape visait à collecter le ressenti, les idées et les propositions de la population et des services, en vue de permettre l'élaboration d'un cahier des charges, qui va être présenté aux Commissaires.

L'étape 2 consiste à effectuer le travail de révision proprement dit du plan directeur, MM. WEIL et SCHÜTZ seconderont la Commune pour ce travail.

Mme DESHAYES présentera un outil de communication pour le plan directeur communal dont l'éventuel achat occasionne un coût supplémentaire.

Présentation du cahier des charges de la révision du plan directeur communal et de la suite du processus de révision par Monsieur Marcos WEIL et Monsieur Rafael SCHÜTZ du bureau URBAPLAN

M. WEIL rappelle que le territoire verniolan est presque totalement couvert par les Grands Projets, qu'il est important de trouver un terrain d'entente entre ces planifications et les préoccupations des habitants, raison pour laquelle le processus a été initié par une démarche participative.

Les communes ont trois ans pour adapter leur plan directeur communal suite à l'adoption du plan directeur cantonal par la Confédération. Les nombreux Grands Projets couvrant le territoire communal, qui n'ont pas fait l'objet d'une approbation ni par les autorités politiques ni par le Conseil municipal, doivent être traduits dans le plan directeur et une mise à jour du plan est nécessaire.

Il souligne l'importance de planifier la zone villa non impactée par les zones réservées ou qui ne font pas l'objet de modification de zone par le Canton, qui donne mandat aux communes à travers leur plan directeur, de planifier l'évolution de la zone villa et d'en définir sa densification, ses indices et ses conditions.

Les divers entretiens ou ateliers ont permis de définir les quatre éléments du territoire:

1. La fragmentation du territoire par des infrastructures routières, ou ferroviaires.
2. Le territoire est presque entièrement bâti.
3. La question des inégalités territoriales et la précarité de certains.
4. La diversité typologique des quartiers est appréciée par les habitants qui veulent la conserver.

Il a été introduit dans ce cahier des charges, la santé (définition de l'OMS), comme critère d'évaluation des projets urbains. Le fait d'aborder les projets par ce biais permet de remettre **l'humain au cœur du projet**. Le nouveau plan directeur cantonal introduit aussi cet aspect.

Le vieillissement de la population va avoir des incidences en termes d'espaces publics et des services de proximité dans les différents quartiers. La question du changement climatique pour réduire les effets de serre est aussi un élément à prendre en compte avec la création de « pompes à fraîcheur » dans le milieu urbain.

Les orientations cadre ressorties de ces ateliers :

Au niveau politique : volonté de lutter contre les inégalités et la précarité ; de remettre l'humain au cœur du débat ; de maintenir un tissu économique diversifié avec des grandes et petites entreprises et de renforcer les capacités d'action de Vernier.

Au niveau opérationnel : renforcer la participation des habitants ; profiter de la dynamique du projet d'agglomération pour renforcer le rayonnement de Vernier ; connecter les quartiers entre eux ; créer une politique pro active en matière énergétique ; renforcer le maillage de mobilité douce.

Présentation des principaux enjeux identifiés pour les différents secteurs :

- Dans le plan directeur cantonal, le secteur de ZIMEYSAVER est la porte d'entrée logistique de l'agglomération avec le rail entraînant un important trafic de camions.

- Les interrogations quant aux secteurs de Crotte-au-Loup, Signal et Montfleury. C'est l'occasion de réaffirmer la position de la Commune
- Le développement de la zone industrielle de la TUILLIÈRE et du secteur du Canada avec la création du barreau de Montfleury préoccupe les habitants.
- Le territoire de Vernier se situe entre le Rhône et les zones d'activités amenant des sources d'énergie. Tirer parti de ces sources d'approvisionnement pour améliorer la qualité environnementale des quartiers.
- Les habitants du Village de Vernier sont inquiets face aux nuisances du futur barreau autoroutier. La zone villa et sa densification questionnent beaucoup.
- Le secteur de Cointrin, la densification et la mutation de la zone villa. Les habitants se demandent s'il ne serait pas possible de garder cette zone pour le moment, compte tenu des développements importants d'autres secteurs.
- Pour le secteur de l'Étang, Châtelaine, ZILI, la priorité est de transformer ce quartier en une nouvelle polarité. Le projet de halte RER va être un point important entre Canton et Commune. Il faudra également réassurer la position communale face à la densification sur les jardins familiaux de l'Étang, de Crozet-Villars et sur la délocalisation des terrains de football de Balxert.
- Presqu'île d'Aire : il y a beaucoup de question au sujet du déménagement du CO Renard et sur le devenir de l'espace libéré.
- La question de la zone villa en général doit être étudiée. La LCI permet, depuis 2013, une densification plus importante de cette zone grâce à une dérogation.

Un avant-projet de plan directeur communal devra être élaboré avec la Commission, le dialogue avec les habitants devra être poursuivi, l'avant-projet sera ensuite consulté par les services et fera l'objet d'une concertation publique et il devra être adopté par le Conseil municipal sous la forme d'une résolution, puis, par le Conseil d'État en fin de processus.

Un commissaire PLR, indique qu'il a été interpellé par le critère « *santé* » qui lui semble très compliqué à évaluer, même si ce critère est extrêmement important. Il relève que les forums publics rassemblaient plutôt des personnes âgées. Elle se demande s'il ne faudrait pas organiser des présentations différentes pour inciter les jeunes couples à participer car ce sont eux qui vont subir les changements.

M. WEIL répond que critère de la santé est considéré comme un déterminant majeur dans l'urbanisme, qu'il y a une vaste littérature qui permet d'analyser les projets en cette fonction. L'intention n'est pas de mesurer de manière précise les impacts mais de voir comment les projets de développement vont impacter le bien-être et la santé.

Il a effectivement constaté que les jeunes ménages ont plus de difficulté à venir aux séances. Cette question doit être réfléchiée pour trouver les bons dispositifs permettant de toucher le public cible.

Présentation de l'outil « Story Map » par Madame Annick DESHAYES du bureau ARX IT

Mme DESHAYES présente le concept de « Story Map » qui est une idée de diffusion pour le plan directeur communal. Ce qu'elle propose : une version numérique interactive permettant une diffusion au grand public et qui serait accessible à tous. Cela serait une vitrine pour la Commune.

La « Story Map » est un outil de communication interactif et visuel combinant divers contenus textuel, cartographique et multimédia, que cet outil, accessible par un simple navigateur internet, est divisé en plusieurs parties avec des fiches par secteurs qui contiendront toutes sortes d'informations.

Les étapes de la mise en œuvre :

1. préciser le contenu à mettre en ligne en privilégiant les images ;
2. choisir le modèle de mise en page permettant l'architecture du site pour éviter aux utilisateurs de se perdre ; définir une architecture simple et un accès simple aux informations pour rendre la consultation du plan directeur facile et interactive ;
3. intégrer les textes, la mise en place du site, les contenus divers.

Un commissaire PS demande si cet outil existe déjà ailleurs. M. MORO, responsable de l'Urbanisme et de la mobilité, répond oui. Toutefois les nouvelles technologies vont très vite, et si des applications sortent tous les jours, il est facile de se faire des idées exagérées sur les possibilités de l'outil « Story Map ». Il fait remarquer que le budget demandé est modeste. Pour l'instant, aucune commune genevoise n'a installé cet outil, raison

pour laquelle la DA mentionne le caractère expérimental, l'idée est d'aller dans le sens des nouvelles technologies sans trop en attendre. Néanmoins, il pense que cet outil peut permettre aux jeunes couples de s'intéresser au plan directeur communal et que cet outil est une possibilité de rendre ce plan plus dynamique.

Mme DESHAYES souligne que le Bureau ARX IT maîtrise très bien cette technologie. Les cartes et les données utilisées dans la « Story Map » vont pouvoir être utilisées à d'autres occasions et la réalisation de cet outil est assez facile. Cette technologie va dans le sens de ce qui se fait à l'État, le SITG travaille sur des « Story Map », les Communes, en qualité de membres du SITG, peuvent être soutenues par l'État. Pour l'utilisateur il n'y a rien à installer sur PC, qu'il faut uniquement une connexion internet.

M. WEIL estime que cet instrument est très intéressant, compatible avec les instruments cantonaux et la consultation du plan directeur sera plus facile. Des liens sont également possible avec d'autres études, des données cantonales ou des anciens plans.

Discussion et vote de la DA 140 – 16.09 Révision du plan directeur communal – étape 2 du processus

Un commissaire PDC-PBD-VL sera attentif aux sept points de non-respect du plan directeur communal de 2007 qui n'ont pas été entendus par le Canton. Le fait de lutter contre les inégalités est un élément intercommunal, les inégalités doivent être traitées au-delà des frontières de la Commune et qu'une vision cantonale est importante.

Un commissaire PS attire l'attention sur le fait qu'il faut être conscient que le plan directeur cantonal s'impose aux communes et qu'il ne faut pas faire croire à la population que Vernier pourra imposer des choses au Canton. Il se dit confiant dans le fait que des terrains d'entente seront trouvés. Il relève que la densification de la zone villa doit être différenciée, notamment au niveau des transports.

Concernant la « Story Map », il estime que cet outil va dans le bon sens puisque le Canton et les communes sont intéressés. Il suggère de faire évoluer cet outil de manière intercommunale, en mettant des ressources en commun pour entretenir ce programme.

M. ROCHAT est convaincu qu'il faut prendre le plan directeur communal comme un outil de dialogue avec le Canton. Il signale que, dans le cadre de déclassements, il faut exiger des entretiens entre le Canton et les habitants. Le rôle de Vernier est de demander au Canton d'assumer ses responsabilités en discutant avec les propriétaires.

VOTE :

Acceptons-nous la DA 140-16.09 Révision du plan directeur communal – étape 2 du processus ?

10 OUI (4 SOC, 1 V, 1 PLR, 1 PDC-PBD-VL, 3 MCG)

La DA est acceptée à l'unanimité.